

REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/15 DU 19 SEPTEMBRE 2007 PORTANT RATIFICATION PAR
LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT
DU PROJET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ENTRE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT, SIGNE A BUJUMBURA,
LE 22 MAI 2007, DON N° H283-BU

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de Financement du Projet d'Infrastructures de Communications, signé à
Bujumbura le 22 mai 2007 ; Don n° H283-BU ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Financement du Projet
d'Infrastructures de Communications, signé à Bujumbura le 22 mai
2007 ; Don n° H283-BU.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 19 septembre 2007,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCÉLÉ DE SCÉAUX DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET EN CHARGE DES SCÉAUX,



CWP-13
19.9.2007

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET D'INFRASTRUCTURES
DE COMMUNICATIONS ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, SIGNE A
BUJUMBURA, LE 22 MAI 2007, DON N° H283-BU.

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Financement du Projet d'Infrastructures de
Communications, signé à Bujumbura le 22 mai 2007 ; Don n° H283-BU;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions qui y sont
contenues, et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du
Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 19 septembre 2007,

Pierre NKURUNZIZA.

VU ET SELLE DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCAUX,



[Handwritten signature]
19.9.2007